Envoyé en préfecture le 04/02/2026
Reçu en préfecture le 04/02/2026
Publié le 04.02.26
ID : 004-250400868-20260204-202607-DE

SYNDICAT MIXTE DU CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT DEPARTEMENTAL
« Olivier MESSIAEN »

17 rue de l'Ancienne Mairie
04000 DIGNE LES BAINS

COMITE SYNDICAL

Le mercredi 04 février 2026 à 10 heures, au Conseil Départemental, dûment convoqué par lettre individuelle en date du 15 décembre 2025, le Comité syndical du syndicat mixte de gestion du Conservatoire s'est assemblé en session ordinaire sous la présidence de la Présidente, dont les portes étaient ouvertes au public.

Etaient présents :

Madame Laurie SARDELLA, Présidente du Syndicat mixte de gestion ;
Madame Sandra FAURE, représentante de Durance Luberon Verdon agglomération, 1ère Vice-présidente du syndicat mixte,
Madame Fabienne KREBAZZA, représentante de Durance Luberon Verdon agglomération ;
Monsieur Claude FIAERT, Vice-Président de Provence Alpes Agglomération, 2ème Vice-Président du Syndicat mixte ;
Monsieur Alain DELSAUX, représentant du Conseil départemental ;
Madame Anaïs GLADIEUX, Directrice des affaires culturelles de Provence Alpes agglomération ;
Monsieur Roland RUZAFA, Directeur adjoint des établissements culturels du Conseil départemental ;
Madame Claire ZAHRA, Directrice des affaires culturelles de DLVA ;

Assistaient également à la séance :

Madame Sylvie DRUJON D'ASTROS, directrice générale du conservatoire ;
Madame Sylvie SANCHEZ, Directrice Administrative du Conservatoire ;

Etaient excusés :
Madame Martine THIEBLEMONT, représentante Provence Alpes agglomération ;
Monsieur Pierre CATILLON, représentant du Conseil départemental ;
Madame Isabelle MORINEAUD, représentante du Conseil départemental ;
Monsieur Jean-Luc BILLAND, Directeur général adjoint du conseil départemental ;
Monsieur David CARION, Professeur et Coordinateur de l'antenne de Digne les Bains ;
Monsieur Jean-Mikaël GASPARD, Responsable du service de gestion comptable ;

Envoyé en préfecture le 04/02/2026
Reçu en préfecture le 04/02/2026
Publié le
ID : 004-250400868-20260204-202607-DE

Envoyé en préfecture le 04/02/2026
Reçu en préfecture le 04/02/2026
Publié le 04.02.26
ID : 004-250400868-20260204-202607-DE

Délibération n° D–2026–07 (04/02)

OBJET : Procès-Verbal du Comité Syndical du 26 janvier 2026

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 5721-2 et suivants en ce qu'ils se rapportent aux syndicats mixtes,

Vu les statuts du Syndicat mixte de gestion du Conservatoire à rayonnement départemental « Olivier Messiaen »,

Exposé des motifs –

Il est proposé au Comité Syndical d'approuver le procès-verbal de la séance du comité syndical du 26 janvier 2026, tel que joint en annexe.

Le Comité Syndical après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du comité syndical du 26 janvier 2026, tel que joint en annexe.

- **CHARGE** Madame la Présidente d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour	5
Contre	0
Abstention	0

Fait à Digne-les-Bains le 04 février 2026
La Présidente du syndicat mixte de gestion,
Laurie SARDELLA.

SYNDICAT MIXTE Conservatoire à Rayonnement Départemental Olivier MESSIAEN RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La Présidente
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Envoyé en préfecture le 04/02/2026
Reçu en préfecture le 04/02/2026
Publié le
ID : 004-250400868-20260204-202607-DE

Envoyé en préfecture le 04/02/2026
Reçu en préfecture le 04/02/2026
Publié le 4.02.26
ID : 004-250400868-20260204-202607-DE

Syndicat mixte de gestion du conservatoire à rayonnement départemental
« Olivier Messiaen »

CONSERVATOIRE
MUSIQUE DANSE THÉATRE 04
DÉPARTEMENTAL

Procès-verbal de la réunion du Comité Syndical du Lundi 26 janvier, 10 heures Au Conservatoire de Manosque

Etaient présents :

Madame Laurie SARDELLA, Présidente du Syndicat mixte de gestion ;
Madame Sandra FAURE, représentante de Durance Luberon Verdon agglomération, 1ère Vice-présidente du syndicat mixte,
Madame Fabienne KREBAZZA, représentante de Durance Luberon Verdon agglomération ;
Monsieur Claude FIAERT, Vice-Président de Provence Alpes Agglomération, 2ème Vice-Président du Syndicat mixte ;
Madame Martine THIEBLEMONT, représentante Provence Alpes agglomération ;
Madame Anaïs GLADIEUX, Directrice des affaires culturelles de Provence Alpes agglomération ;
Monsieur Roland RUZAFA, Directeur adjoint des établissements culturels du Conseil départemental ;
Madame Claire ZAHRA, Directrice des affaires culturelles de DLVA ;

Assistaient également à la séance :

Madame Sylvie DRUJON D'ASTROS, directrice générale du conservatoire ;
Madame Sylvie SANCHEZ, Directrice Administrative du Conservatoire ;

Etaient excusés :

Monsieur Alain DELSAUX, représentant du Conseil départemental ;
Monsieur Pierre CATILLON, représentant du Conseil départemental ;
Madame Isabelle MORINEAUD, représentante du Conseil départemental ;
Monsieur Jean-Luc BILLAND, Directeur général adjoint du conseil départemental ;
Monsieur David CARION, Professeur et Coordinateur de l'antenne de Digne les Bains ;
Monsieur Jean-Mikaël GASPARD, Responsable du service de gestion comptable ;

Envoyé en préfecture le 04/02/2026
Reçu en préfecture le 04/02/2026
Publié le 04.02.26
ID : 004-250400868-20260204-202607-DE

ORDRE DU JOUR

Acte/référence	Intitulé
Rapport R-2026-01	Procès-verbal du comité syndical du 22/09/2025
Rapport R-2026-02	Procès-verbal du comité syndical du 03/12/2025
Rapport R-2026-03	Débat d'Orientation budgétaire 2026
Rapport R-2026-04	Régime indemnitaire des agents du Conservatoire
Rapport R-2026-05	Vente d'un instrument de musique : Synthétiseur Nord Lead
Rapport R-2026-06	Vente d'un instrument de musique : Batterie électronique Thomann « Millenium MPS-150X »

Envoyé en préfecture le 04/02/2026
Reçu en préfecture le 04/02/2026
Publié le 04.02.26
ID : 004-250400868-20260204-202607-DE

La présidente accueille les participants, et revient quelques instants sur la semaine de la création qui s'est achevée la veille.
« A tous une excellente année 2026, surtout au conservatoire, qu'on puisse développer de beaux projets. Ça a déjà été le cas la semaine dernière pour ceux qui ont suivi la semaine de la création, ça a été un véritable succès à la fois pour les familles et l'équipe pédagogique. J'ai eu des retours aussi de personnes qui connaissaient pas du tout le conservatoire qui ont vraiment apprécié de voir et entendre les œuvres de nos élèves. Je ne sais pas si certains d'entre vous ont pu se déplacer sur nos spectacles mais ça a vraiment été une belle semaine et donc pour l'année 2026, on nous souhaite encore plus de réussite dans nos projets.

L'assemblée passe à l'étude des rapports.

Rapport n° R-2026-01

OBJET : Procès-verbal du Comité Syndical du 22 septembre 2025

Il est proposé au Comité Syndical d'approuver le procès-verbal de la séance du comité syndical du 22 septembre 2025, tel que ci-joint.

Je prie le Comité syndical de bien vouloir en délibérer et m'autoriser, le cas échéant, à signer tous les documents y afférents.

Adopté à l'unanimité

Envoyé en préfecture le 04/02/2026
Reçu en préfecture le 04/02/2026
Publié le 04.02.26
ID : 004-250400868-20260204-202607-DE

Rapport n° R-2026-02

OBJET : Procès-verbal du Comité Syndical du 03 décembre 2025

Il est proposé au Comité Syndical d'approuver le procès-verbal de la séance du comité syndical du 03 décembre 2025, tel que ci-joint.

Je prie le Comité syndical de bien vouloir en délibérer et m'autoriser, le cas échéant, à signer tous les documents y afférents.

Adopté à l'unanimité

Envoyé en préfecture le 04/02/2026
Reçu en préfecture le 04/02/2026
Publié le 04.02.26
ID : 004-250400868-20260204-202607-DE

La présidente enchaine donc sur le sujet principal du jour : le débat d'orientation budgétaire 2026 et rappelle qu'il s'agit d'un débat et que ce n'est pas aujourd'hui que le budget sera voté.

Rapport n° R-2026-03

OBJET : Débat d'orientation budgétaire 2026

La présidente précise que le budget de fonctionnement réalisé en 2025 est en baisse par rapport aux prévisions et en explique les raisons, qui sont conjoncturelles et non structurelles : diminution de la masse salariale due au non-remplacement des congés maladie de certains agents. Nous avons eu à déplorer l'arrêt de travail de Madame Ferreri qu'on a pu remplacer uniquement pour 10 h, ce qui a impacté l'organisation et surtout le déroulement de l'apprentissage des élèves. Il y a eu également les congés maladie de Mme Descamps de Mme Naguiz que nous n'avons pas réussi à remplacer. Cela a représenté un gros effort d'organisation, des renoncements, l'équipe du Conservatoire a fait son maximum.
Une autre économie a été générée par la mutation du professeur de danse classique, recruté au CRR d'Aix-en-Provence, remplacé par une professeure aussi compétente mais de grade inferieur avec un décalage de 2 mois des cours.
Également la suspension de l'atelier « Musique du monde » - qui reprendra à la rentrée sous une autre forme – et l'abandon de la danse jazz à Digne, ont généré des économies.
Pour continuer sur le volet des Ressources humaines rappelons que nous avons sécurisé les accueils en positionnant des agents jusqu'à 20 h tous les soirs. Les professeurs qui enseignant au-delà de 20 h acceptent la responsabilité de gérer l'évacuation en cas d'alerte au-delà de 20h. Ils ont reçu la formation adéquate.
De même nous avons réussi à soulager d'une part Sylvie Sanchez en administratif avec le recrutement 15/35eme de Aurelie Cecloux et Sylvie Drujon en nommant Virginie Kaeppelin coordinatrice pédagogique chargée de la mise en œuvre du nouveau projet pédagogique (décharge de 4/16ème). Cela permet à Sylvie Sanchez de reprendre un fonctionnement satisfaisant de la gestion des ressources humaines, et à Sylvie Drujon de se rendre plus disponible pour le rayonnement du conservatoire et l'animation du réseau des écoles départementales.

Sur le volet des recettes nous espérons une participation de l'Etat à hauteur de 100 000 euros. Rappelons que la subvention de l'Etat était de 110000 euros jusqu'en 2023, elle est descendue à 90 000 euros en 2024 et 2025 et nous demandons 100 000 euros pour 2026, au regard des du développement de nos dispositifs d'EAC, et des innovations pédagogiques en cours.
2025 a été marquée par l'application du nouveau pacte de financement du conservatoire qui a permis la prise en charge au fil de l'année 2025 des charges de fluide, d'eau et d'entretien des bâtiments. Ce pacte a permis de fixer les participations des trois financeurs pour les exercices 2025 à 2027.
Roland Ruzafa précise que « le pacte a fixé la répartition pour les trois années mais il y a une possibilité, si le reste à charge du conservatoire devait dépasser la somme de 1900 000 euros, on réutiliserait la maquette de répartition pour fixer le supplément nécessaire. Le Pacte avait été voté dans l'idée qu'on évite d'arriver à cette situation-là, mais on ne l'a pas complètement écarté parce qu'on ne sait jamais de quoi l'avenir est fait dans la mesure où on signait pour trois ans. »

Envoyé en préfecture le 04/02/2026
Reçu en préfecture le 04/02/2026
Publié le 04.02.26
ID : 004-250400868-20260204-202607-DE

Claude Fiaert complète en rappelant la situation au niveau national. En effet « ce pacte a été établi sur une perspective de quasi-stabilité des financements de l'Etat. Mais il faut rester vigilants parce que certains scénarios sont assez alarmants, pour les conservatoires comme pour les autres services. Nous sommes conscients des enjeux, culturels, artistiques et pédagogiques mais les règles qui sont établies par nos parlementaire sont assez déroutantes. »

Concernant nos recettes propres (essentiellement les recettes sur les droits d'inscription), nous avions eu quelques inquiétudes en début d'année :
Baisse du nombre d'élèves : 50 élèves en moins qui s'expliquent objectivement :

- Perte de deux cours d'éveil et jardin due au départ d'Emmanuelle Aucanot exclusivement sur l'antenne de Digne. Ces classes seront réouvertes en septembre avec l'arrivée d'une nouvelle IMS.
- Perte des élèves de chant lyrique de Martine Descamp, en arrêt longue maladie
- Perte de quelques élèves en danse classique à la suite du départ de JP Bayle et à la reprise des cours après les congés de la Toussaint seulement
- Perte des élèves de l'atelier Musique du monde à la suite du départ de Patrice Gabet. L'atelier pourra reprendre en septembre via une association prestataire.

Malgré tout, les recettes inscrites au BP ont été réalisées. Nous avons donc bon espoir pour l'année prochaine de revenir à plus de 950 élèves.

En investissement rappelons que la Région continue de nous soutenir à hauteur de 60 % des factures d'achat H.T.. C'est une aide considérable qu'il faut souligner.

La Présidente demande à nouveau si d'autres questions restent en suspens.
Chacun remercie la clarté des exposés et félicite l'équipe de direction pour les efforts de gestion qui se poursuivent.
Martine Thieblemont informe que c'est sa dernière participation et tous la remercient d'avoir soutenu et suivi le Conservatoire toutes ces années, avec autant de vigilance que de bienveillance.
La Présidente Laurie Sardella fait part de sa satisfaction de la sérénité des débats et du travail accompli Sylvie et Sylvie avec un esprit d'équipe remarquable.
Sylvie Drujon ajoute qu'il est important que le dialogue reste ouvert et que l'information circule notamment au niveau du Comité de pilotage pour que les rapports présentés en comité syndical soient bien le résultat de concertations en amont.
Sylvie Drujon rappelle également qu'elle reste disponible pour les élus à tout moment, sur son téléphone portable ou par mail.

Il est proposé au Comité Syndical d'approuver le Débat d'orientation budgétaire 2026, tel que ci-joint.

Adopté à l'unanimité

Envoyé en préfecture le 04/02/2026
Reçu en préfecture le 04/02/2026
Publié le 04.02.26
ID : 004-250400868-20260204-202607-DE

Rapport n° R-2026-04

OBJET : Régime indemnitaire des agents du Conservatoire

Il est proposé au Comité Syndical d'approuver le nouveau régime indemnitaire des agents du Conservatoire qui a reçu un avis favorable du Comité social territorial 04 en date du 11 décembre 2025, tel que ci-joint.

Les modifications du régime indemnitaire portent sur :

- **La création du complément indemnitaire annuel : CIA**
 Il avait été créé uniquement l'Indemnité de fonction, de sujétions et d'expertise : IFSE et non le CIA qui est une obligation dans le dispositif du RIFSEEP.
- Le sort des primes en cas de maladie sont modifiés en fonction de la nature de l'arrêt
- Mise à jour des montants des Indemnités horaires d'enseignement

Sylvie SANCHEZ apporte des **précisions sur la proposition de revoir le régime indemnitaire des agents du CRD04, après avoir reçu l'avis favorable du CST du CDG 04 du 11/12/2025** :

1) Lors de la création du **RIFSSEP** (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel), qui a remplacé la plupart des primes et indemnités existantes pour la filière administrative dans la fonction publique, il avait été créé par l'ancienne direction du CRD04, uniquement l'Indemnité de fonction, de sujétions et d'expertise : IFSE et non le CIA (Complément Indemnitaire Annuel) ce qui est une obligation dans le dispositif du RIFSEEP. C'est pour cela que nos vous proposons la création de cette indemnité qui pourra être défini ou pas au moment de l'évaluation annuelle.

2) Le **sort des primes en cas de maladie** est modifié en fonction de la nature de l'arrêt : avant elles suivaient juste le sort du traitement indiciaire.
On propose pour les différentes primes et indemnités que :

- En cas de congés de maladie ordinaire et d'accident de service, le versement suivra le sort du traitement,
- En cas de congés longue maladie, longue durée et grave maladie : le versement est suspendu,
- Pendant les congés annuels et les congés pour maternité, de paternité et d'accueil de l'enfant ou pour adoption, cette indemnité est maintenue intégralement,
- En cas de requalification du congé de maladie ayant entraîné le versement du régime indemnitaire (CMO en CLM, CGM ou CLD), l'agent conserve le régime indemnitaire perçu avant la requalification. Aucune régularisation ne sera demandée.

3)**Mise à jour des montants** des Indemnités horaires d'enseignement

Je prie le Comité syndical de bien vouloir en délibérer et m'autoriser, le cas échéant, à signer tous les documents y afférents.

Adopté à l'unanimité

Envoyé en préfecture le 04/02/2026
Reçu en préfecture le 04/02/2026
Publié le 04.02.26
ID : 004-250400868-20260204-202607-DE

Rapport R-2026-05

OBJET : Vente d'un instrument de musique : Synthétiseur Nord Lead

Il est proposé au Comité Syndical de vendre un Synthétiseur Nord Lead 49 touches.

Cet instrument avait été acheté le 21 mai 2015 pour un montant de 1799 euros chez SCOTTO Musique. L'amortissement de ce bien a terminé le 31 décembre 2025.

A ce jour, cet instrument n'est plus du tout utilisé depuis déjà quelques années, il est donc proposé de pouvoir le mettre en vente au prix du marché, soit 700 euros.

Je prie le Comité syndical de bien vouloir en délibérer et m'autoriser, le cas échéant, à signer tous les documents y afférents.

Adopté à l'unanimité

Envoyé en préfecture le 04/02/2026
Reçu en préfecture le 04/02/2026
Publié le 04.02.26
ID : 004-250400868-20260204-202607-DE

Rapport R-2026-06

OBJET : **Vente d'un instrument de musique :**
Batterie électronique Thomann « Millenium MPS-150X »

Il est proposé au Comité Syndical de vendre une Batterie électronique Thomann « Millenium MPS-150X »

Cet instrument avait été acheté en 2016 chez THOMANN pour un montant de 390 euros

A ce jour, cet instrument n'est plus du tout utilisé depuis déjà quelques années, il est donc proposé de pouvoir le mettre en vente au prix du marché, soit 180 euros.

Je prie le Comité syndical de bien vouloir en délibérer et m'autoriser, le cas échéant, à signer tous les documents y afférents.

Adopté à l'unanimité

Envoyé en préfecture le 04/02/2026
Reçu en préfecture le 04/02/2026
Publié le
ID : 004-250400868-20260204-202607-DE